

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -
Fax : 02 37 36 29 93

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIE DE HOUX-YERMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE YERMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE HOUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GAS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU ARMENONVILLE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIE DE HOUX-YERMENONVILLE

Prélèvement	00105517	Commune	YERMENONVILLE
Unité de gestion	0232 SIE DE HOUX-YERMENONVILLE	Prélevé le :	jeudi 21 novembre 2019 à 09h25
Installation	TTP 000679 LE BUTTRA	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	S 0000003664 GRANDE BACHE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	11.4	°C				
pH	7.0	unité pH			6.50	9.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28OHV

Code SISE de l'analyse : 00111472

Référence laboratoire : LSE1911-36986

PESTICIDES ORGANOCHLORES

Hexachlorobutadiène	<0.50	µg/L		0.10		
---------------------	-------	------	--	------	--	--

PESTICIDES DIVERS

Dichloropropane-1.2	<0.50	µg/L		0.10		
Dichloropropane-1.3	<0.50	µg/L		0.10		
Dichloropropylène-1,3 cis	<2.00	µg/L		0.10		
Dichloropropylène-1.3 trans	<2.00	µg/L		0.10		
Hexachloroéthane	<0.50	µg/L		0.10		

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Bromochlorométhane	<0.50	µg/L				
Bromométhane	<1.00	µg/L				
Chlorure de vinyl monomère	0.0043	µg/L		0.50		
Dibromoéthane-1,2	<0.50	µg/L				
Dibromométhane	<0.50	µg/L				
Dichloroéthane-1.1	<0.50	µg/L				
Dichloroéthane-1,2	<0.50	µg/L		3.00		
Dichloroéthylène-1.1	<0.50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 cis	<0.50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 total	<0.50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 trans	<0.50	µg/L				
Dichlorométhane	<5.0	µg/L				
Dichloropropène-2.3	<0.50	µg/L				
Tétrachloroéthane-1.1.2.2	<0.50	µg/L				
Tétrachloroéthylène-1.1.2.2	0.87	µg/L		10.00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	3.07	µg/L		10.00		
Tétrachlorure de carbone	<0.50	µg/L				
Trichloroéthane-1.1.1	<0.50	µg/L				
Trichloroéthane-1.1.2	<0.20	µg/L				
Trichloroéthylène	2.20	µg/L		10.00		
Trichlorofluorométhane	2.10	µg/L				

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme	3.30	µg/L		100.00		
Chlorodibromométhane	6.80	µg/L		100.00		
Chloroforme	1.3	µg/L		100.00		
Dichloromonobromométhane	3.10	µg/L		100.00		
Trihalométhanes (4 substances)	14.50	µg/L		100.00		

Le recontrôle montre une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. On observe toutefois la présence de tétrachloroéthylène et de trichloroéthylène à une concentration qui reste cependant inférieure à la limite de qualité de 10 µg/l fixée par le code de la santé publique pour la somme de ces deux composés ainsi que de chlorure de vinyle monomère à une concentration inférieure à la limite de qualité réglementaire. La présence de trichlorofluorométhane est également mise en évidence mais à une concentration sensiblement inférieure à la valeur guide fixée par les agences d'expertises internationales. Ces paramètres font l'objet d'un suivi renforcé.

Chartres, le 11 décembre 2019

P/la Préfète,
P/ le délégué départemental,
le responsable de l'unité
eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF